



FAITES CONNAISSANCE AVEC...

L'entreprise F. D'ASCANIO, Jardinier-Paysagiste

L'entreprise F. D'Ascanio a ouvert un bureau situé à la Grand Rue 13 à Eysins en date du 1er février 2011.

Cette entreprise de Jardinier-Paysagiste existe depuis 1974 et elle a été créée par M. Domenico D'Ascanio, le papa.

Cette entreprise a comme compétence de travailler sur l'esthétique d'une propriété et l'élégance d'un jardin, et d'apporter aussi l'entretien et la restauration intérieure et extérieure d'un appartement ou d'une maison.

Sa politique est d'apporter un suivi de qualité auprès de sa clientèle.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet : www.fdascanio.ch



LE CONSEIL COMMUNAL EN DIRECT

Séance du Conseil communal du 9 mars 2011

Lors de la première séance de l'année 2011, les Conseillers communaux devaient se prononcer sur deux objets

Préavis 43 concernant l'adoption du « Plan directeur régional du District de Nyon (PDRN)

Les Conseillers ont accepté ce budget à l'unanimité.

Préavis 44 concernant l'étude sur la faisabilité d'une fusion de communes

Les Conseillers ont suivi les conclusions de la commission nommée à cet effet et accepté à large majorité moins une abstention.



INFOS MUNICIPALES

Informations sur les légalisations

Légalisation signature

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2011 :

- la légalisation de signature
- les copies conformes
- les autorisations parentales concernant un mineur voyageant sans leur représentant légal

ne peuvent plus être obtenues auprès de notre bureau ou de la Justice de Paix. **Il faut s'adresser directement à un notaire.**

Ni la police, ni le contrôle des habitants, ni les juges de paix ne sont compétents pour légaliser une signature.

Légalisations pour l'étranger

Le bureau des légalisations se trouve à la Préfecture du district de Lausanne, place du Château 1, 1014 Lausanne, tél : 021.316.41.11, qui est seule habilitée à légaliser des documents à destination de l'étranger munis de signatures officielles vaudoises.

Les documents doivent être munis d'une signature officielle et originale (pas de photocopie) et d'un timbre vaudois, émanant d'une autorité, d'un notaire ou d'une administration, par exemple :

- Jugements de divorces prononcés par un tribunal vaudois
- Extraits d'acte d'Etat civil vaudois (naissance, mariage, décès, ...)
- Actes d'achats ou de ventes munis de la signature d'un notaire vaudois
- Certificats vétérinaires, certificats médicaux, ... (visés auparavant par le service concerné).
- Attestations de domicile, extraits du Registre du commerce
- Documents de diverses provenances, authentifiés par un notaire vaudois
- Etc.



Elections communales pour la Législature 2011-2016

Lors du premier tour des élections communales, les 5 sièges de la Municipalité ont été repourvus. Trois des municipaux élus se présentaient également sur la liste du Conseil communal. Ils ont démissionné du Législatif, laissant 3 sièges à repourvoir.

Il y aura donc un **deuxième tour** le 3 avril 2011 pour l'élection de 3 conseillers communaux.

De même, le 15 mai 2011, se tiendra l'élection pour les 12 suppléants du Conseil communal. **Pour ceux et celles qui voudraient se porter candidats(es) à cette élection, une liste est à disposition au bureau du Greffe municipal.**

Rappel

Calendrier des élections communales 2011

- 3 avril 2011** Election de trois membres au Conseil communal 2^e tour
- 15 mai 2011** Election du Syndic, 1^{er} tour
Election des suppléants au Conseil communal, 12 suppléants à élire (en un seul tour)
- 5 juin 2011** Election du Syndic, 2^e tour éventuel

Qui peut voter

- Les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, qui sont domiciliés dans la commune et inscrits au rôle des électeurs.
- Les Etrangères et Etrangers, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliés dans le Canton de Vaud depuis trois ans au moins et sont inscrits au rôle des électeurs.

Manières de voter

- Par correspondance (envoi postal), en affranchissant votre enveloppe de transmission. En principe, si celle-ci est envoyée en courrier B jusqu'au mardi précédent le dimanche de scrutin, votre vote sera reçu dans les temps.
- En déposant votre enveloppe de transmission au guichet du Greffe municipal durant les heures d'ouverture.
- En déposant votre enveloppe de transmission contenant votre vote dans la boîte aux lettres de l'Administration communale à n'importe quel moment et ce jusqu'à la clôture du scrutin, le dimanche à 09h00.
- En vous rendant au Bureau de vote, à l'Administration communale de 9h00 à 10h00, le dimanche du scrutin.

Comment procéder

- L'électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de sièges à pourvoir lors du tour de scrutin concerné.
- Il peut voter pour des candidats « officiels » (dont le nom figure sur l'une ou l'autre liste déposée) ou pour tout citoyen éligible de la commune.
- L'électeur se sert d'un seul bulletin, à savoir soit d'un bulletin officiel déjà imprimé, soit du bulletin officiel destiné au vote manuscrit.
- S'il se sert d'un bulletin pré-imprimé, il peut l'utiliser tel quel, sans le modifier; ou y apporter de sa main les suppressions ou adjonctions qu'il juge opportunes.
- S'il se sert du bulletin destiné au vote manuscrit, il peut de sa main le remplir des noms de candidats officiels ou de citoyens éligibles de la commune.
- Les noms portés au verso d'un bulletin, de même que les noms écrits d'une manière illisible et les candidats désignés d'une manière imprécise sont annulés même s'ils ne sont pas en surnombre.

Pour l'élection du Syndic, l'électeur peut accorder son suffrage à **tout membre élu de la Municipalité**, candidat officiel ou non.

Dans tous les cas, l'électeur ne peut donner **qu'un seul suffrage** à chacune des personnes de son choix; le cumul est exclu.

Dépôt des listes de candidats

Les listes de candidats doivent être déposées au Greffe municipal :

- pour celles du 15 mai 2011, **au plus tard** le lundi 5 avril 2011 à 12 heures précises;
- pour celles du 5 juin 2011, **au plus tard** le mardi 17 mai 2011 à 12 heures précises.

Le bureau du Greffe sera exceptionnellement ouvert jusqu'à 12h.00 aux dates mentionnées ci-dessus, pour réceptionner les listes.

L'envoi par la poste, par fax ou par courrier électronique n'est pas admis.

Nous vous rappelons les heures d'ouverture du Greffe municipal qui se tient à votre disposition pour toutes demandes de renseignements complémentaires :

Lundi de 9h.00 à 11h.00

Mardi de 15h.00 à 19h.00

Mercredi de 8h.00 à 12h.00

Vendredi de 9h.00 à 11h.00

INFOS MUNICIPALES

Enregistrement des chiens



Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires a établi un formulaire d'enregistrement des chiens et a proposé aux communes de l'utiliser pour le recensement des chiens. Ainsi, canton et communes disposeront de toutes les informations utiles concernant le chien et son propriétaire (art.9LPolC).

Dès maintenant, nous invitons les nouveaux propriétaires de chiens à compléter ce formulaire, soit à notre guichet ou en ligne : www.eysins.ch sous administration et contrôle des habitants, l'imprimer, le signer et nous le remettre pour enregistrement.

Nous rappelons que toute acquisition, changement, cession ou décès de l'animal doit être annoncé dans les 15 jours à l'Administration communale.

Nous vous remercions de votre collaboration et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Fermeture des bureaux

Nous vous informons que les bureaux du Greffe municipal, Madame Petermann et du contrôle des habitants, et

de la police des étrangers, Madame Massarutto, seront fermés le **Vendredi 3 juin 2011**

Vignettes vélo

Pour tous les amateurs de la petite reine, nous vous informons que les vignettes vélo 2011 sont disponibles gratuitement auprès de notre contrôle de l'habitant.

Nous vous rappelons que chaque famille peut en obtenir deux, offertes gracieusement par la Municipalité.



MANIFESTATIONS

A vos agendas !

Manifestations prévues à Eysins en 2010

24 mars 2011 à 20h00	Assemblée générale de la Société de Développement
12 mai 2011 à 20h00	Finale de coupe Vaud-Valais-Fribourg, CTTE
14 mai 2011	Sortie des jeunes
31 juillet 2011	Fête Nationale organisée par la Gym-Hommes
08 septembre 2011	Sortie des Aînés
24 septembre 2011 dès 10h00	Fête d'Eysins et des Autres
29 octobre 2011	Loto du CTTE
12 novembre 2011	Fondue de l'Amicale des pompiers
10 décembre 2011 à 15h00	Noël des Aînés
10 décembre 2011 à 18h00	Père Noël et vin chaud
31 décembre 2011 à 19h00	Nouvel-An



INFOS MUNICIPALES

Cultes à Eysins

Avril à Juin 2011

Avril	03 culte	à 09h15
	22 culte	à 10h00*
Mai	01 culte	à 09h15
Juin	05 culte	à 09h15 *
	19 culte	à 09h15

* culte avec sainte cène.

Sonnerie de cloche à 19h la veille de chaque dimanche ou fête où un culte est célébré à l'église d'Eysins.



Les personnes empêchées de participer au culte peuvent demander de recevoir la sainte cène à domicile.

Adressez-vous aux conseillères de paroisse:
Denise Möhl Jaquet (tél.022.361.25.55)
Josette Olivier (tél.022.361.83.35)
ou Edith Glauser (tél. 022.361.43.08).

BONHEUR ET TRISTESSE

Ils sont nés

Jordan FARAH	né le 22 novembre 2010
Lior El-HADDAD	née le 7 décembre 2010
Laïla BURKHARDT	née le 15 décembre 2010
Matteo COLARUSSO	né le 7 janvier 2011
Athénaïs WERFFELI	née le 11 janvier 2011
Olivia BARTON	née le 12 janvier 2011
Elsa VRANOVCI	née le 13 janvier 2011
Zahra ZRIKEM	née le 22 janvier 2011
Ruzena RAVAGNAN	née le 30 janvier 2011
Tilio MIANI	né le 4 février 2011
Donovan MEINEN	né le 25 février 2011

Ils se sont mariés

Mme Martine DELESSERT et M. Michel CARDINALE	le 17 décembre 2010
Mme Sandrine RITTENER et M. Christophe CACHIN	le 12 février 2011
Mme Iveta KAPLANOVA et M. Christian RAVAGNAN	le 11 mars 2011

En souvenir de

Louis BACHELARD	décédé le 6 février 2011
Jean François GRANGER	décédé le 4 mars 2011
Ernst Werner WALTHER	décédé le 8 mars 2011



Pour nous faire parvenir vos articles, annonces, poèmes, coups de gueule, idées, etc. :
Commune d'Eysins • 1262 Eysins
Tél. 022 361 34 95 • Fax 022 362 64 39 • info@eysins.ch